

Informations et inscription obligatoire sur :
<https://derivenormative.sciencesconf.org>



Le choix d'adopter une norme traduit la volonté de son auteur de poursuivre un objectif en contraignant ses destinataires à s'y conformer. Le pouvoir de diriger la conduite humaine est placé au service d'une finalité que la norme doit permettre de réaliser. Loin de matérialiser le but poursuivi par son auteur, cette création n'est que le moyen choisi pour y parvenir. Cette fonction de la norme implique qu'il doit être possible de mesurer leur efficacité en examinant si l'objectif que s'était donné son auteur en la créant a été atteint.

L'inflation normative est sûrement autant le témoin de l'absence de cette évaluation que l'obstacle principal à sa réalisation. Cependant, il est aussi possible de penser que cette carence de l'analyse juridique trouve ses sources dans l'incompréhension des phénomènes qui conduisent une norme à ne pas produire l'effet escompté. Faute de pouvoir penser les raisons de ce que les organisateurs du colloque proposent de nommer la dérive normative, soit le fait pour une norme de dévier de l'objectif pour lequel elle avait été créée, l'on se détournerait collectivement de l'étude de ce phénomène.

Pourtant, comprendre et catégoriser les mécanismes susceptibles de conduire une norme à s'échapper de la direction dans laquelle elle avait été lancée pourrait enrichir l'analyse de la fabrique du droit. L'identification de ce qui peut conduire une norme à dériver de l'objectif pour lequel elle a été créée permettrait, sans avoir la prétention d'alerter ceux amenés à les adopter à l'avenir, d'affiner la critique doctrinale à propos de la production juridique. La compréhension du rôle des différents acteurs susceptibles de provoquer, d'aggraver ou au contraire d'atténuer une éventuelle dérive normative pourrait même permettre d'anticiper sa survenance. En tentant de décortiquer ce phénomène dans différents domaines juridiques, c'est donc à un premier inventaire de ses principales causes que ce colloque a l'ambition d'aboutir.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 7 heures de formation obligatoire



MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

9H - 17H30

La dérive normative : le droit ou le prométhée moderne ?

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction de
Maxime LEI, Maître de conférences en droit public
Le Mans Université

Raphaël RENEAU, Maître de conférences en droit public
Université Bretagne-Sud



Themis-UM
Laboratoire de Droit
Le Mans Université



Faculté de Droit,
Sciences économiques
& de gestion
Le Mans Université

LA DÉRIVE NORMATIVE, LE DROIT OU LE PROMÉTÉE MODERNE ?

8h45 : MOTS D' ACCUEIL

Pierre-Louis BOYER, Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion,
Maître de conférences HDR en histoire du droit - *Le Mans Université, Thémis-UM (UR4333)*

Hélène RASPAIL, Maître de conférences HDR en droit public - *Le Mans Université*

Magali BOUTEILLE- BRIGANT, Maître de conférences HDR en droit privé, Co-Directrice du laboratoire Thémis-UM (UR4333) - *Le Mans Université*

9h : INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

Maxime LEI, Maître de conférences en droit public - *Le Mans Université, Thémis-UM (UR4333)*

Raphaël RENEAU, Maître de conférences en droit public - *Université Bretagne-Sud, Lab-LEX (UR7480)*

9h15 : PROPOS D'OUVERTURE : LA DÉRIVE NORMATIVE ÉCLAIRÉE PAR LES ÉTUDES D'IMPACT

Bertrand LÉO-COMBRADE, Professeur de droit public - *Université de Poitiers, Institut de droit public (UR2623)*

I - LA DÉRIVE NORMATIVE, INSTRUMENT DU POUVOIR ?

> *Les autorités administratives et la dérive normative*

9h45 : Les légalités d'exception à l'épreuve de la dérive normative

- **Éric PÉCHILLON**, Professeur de droit public
Université Bretagne-Sud, LabLEX (UR7480)
- **Stéphanie RENARD**, Maître de conférences HDR en droit public
Université Bretagne-Sud, LabLEX (UR7480)

10h30 : Pause et échanges

> *La souveraineté et la dérive normative*

10h45 : Les droit et contentieux constitutionnels à l'épreuve de la dérive normative

- **Julien BONNET**, Professeur de droit public
Université de Montpellier, Cente d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (UR2037)
- **Mathilde HEITZMANN-PATIN**, Professeur de droit public
Le Mans Université, Thémis-UM (UR4333)

11h30 : Le droit international public à l'épreuve de la dérive normative

- **Alexandre HERMET**, Professeur de droit public
Institut d'études politiques de Toulouse, Laboratoire des sciences sociales du politique (UR4175)
- **Marie LEMEY**, Professeur de droit public
Université Bretagne-Occidentale, LABLEX (UR7480)

12h15 : Échanges

12 h 30 : Déjeuner

II - LA DÉRIVE NORMATIVE, INSTRUMENT DE POUVOIR ?

> *L'individu confronté à la dérive normative*

14h : Le droit pénal à l'épreuve de la dérive normative

- **Caroline TEUMA**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Strasbourg, Centre de droit privé fondamental (UR1351)
- **Silvain VERNAZ**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Haute-Alsace, Centre Européen de recherche sur le droit des accidents collectifs et des catastrophes (UR3992)

14h45 : Pause et échanges

> *La société façonnée par la dérive normative*

15h : Le droit public économique à l'épreuve de la dérive normative

- **Philippe COLEMAN**, Professeur de droit public
Université de Bretagne-Sud, LabLEX (UR7480)
- **Sébastien BERNARD**, Professeur de droit public
Université Grenoble Alpes, Centre de recherches juridiques (UR1965)

15h45 : Le droit de l'environnement à l'épreuve de la dérive normative

- **Marine FLEURY**, Maîtresse de conférences en droit public
Université de Picardie Jules Verne, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique – Épistémologie et Sciences sociales (UMR7319)
- **Lorenza LISSA-GEAY**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université Bretagne-Sud, LABLEX (UR7480)

16h30 : Propos Conclusifs